Commune de NONANT

Lotissement

" Le Clos des Cerisiers Sud"

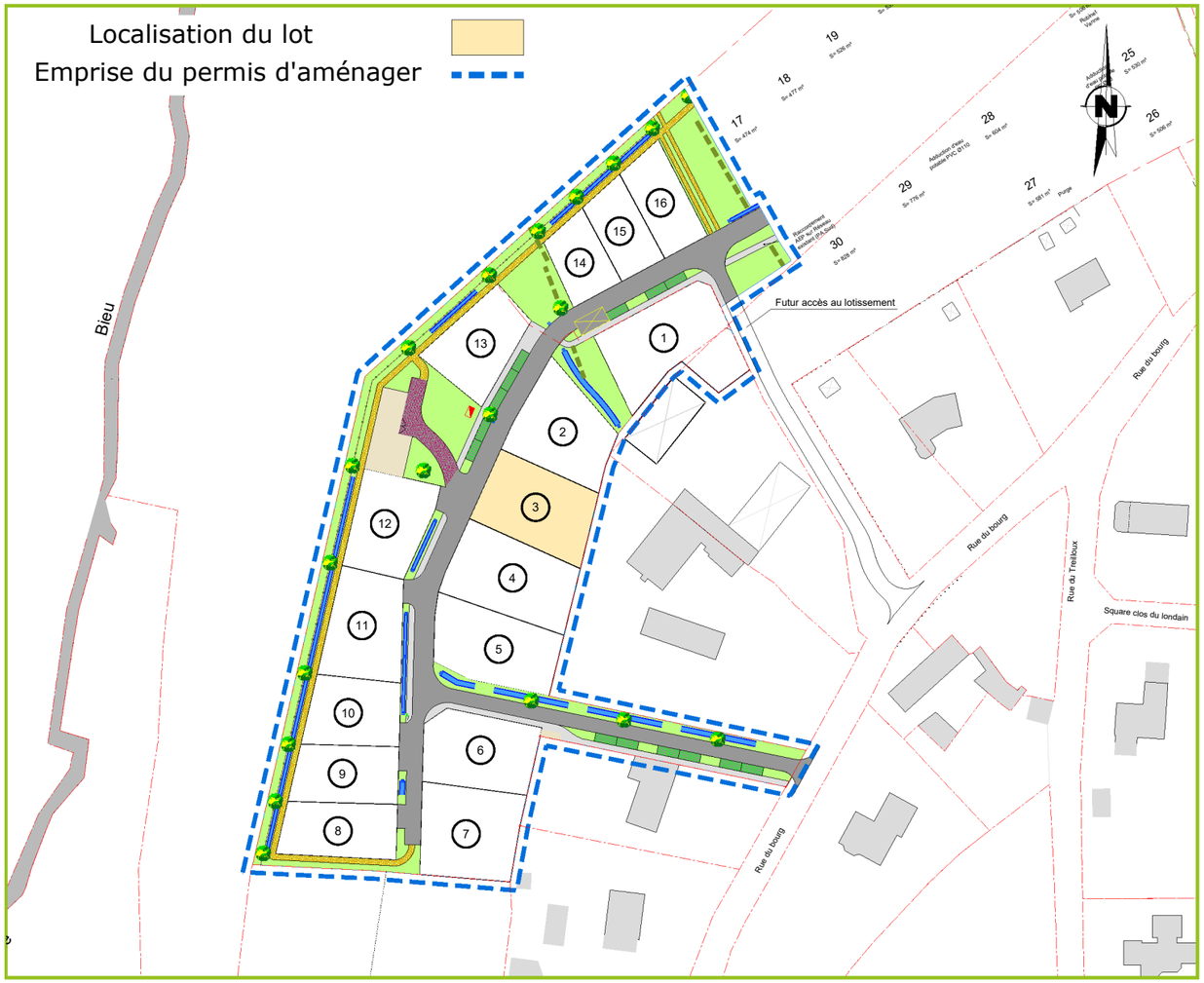
PLAN DE VENTE PROVISOIRE

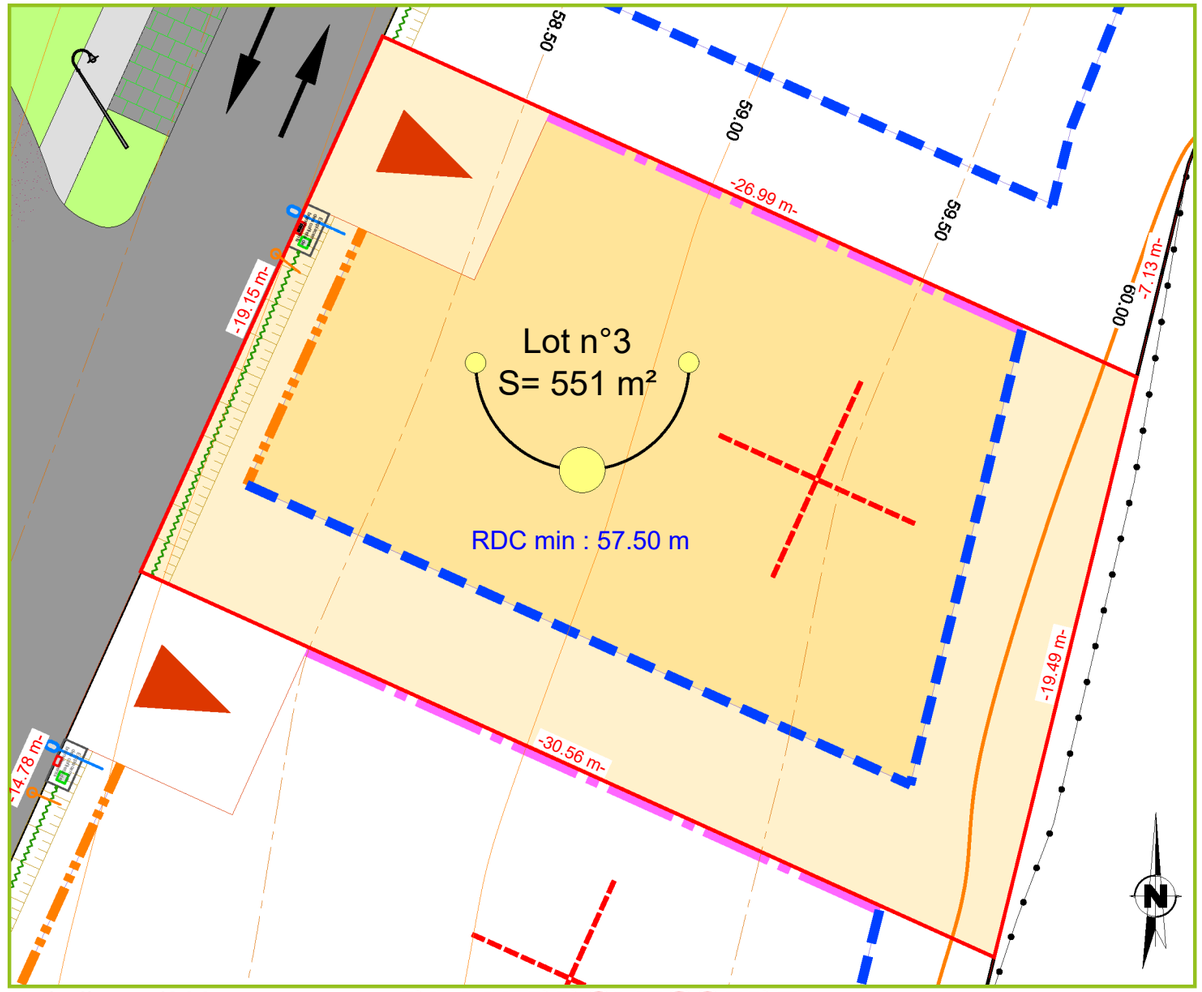
LOT n° 3

PLAN PROVISOIRE

Référence cadastrale : ZN n°134p
Superficie : 551 m² environ
Surface de plancher : 250 m²
Emprise au sol maximale : 300 m²

Permis d'aménager : PA 014 465 22 D002
Délivré le 24/10/22
Transfert de Permis d'aménager :
PA 014 465 22 D0002 T01 délivré le 02/08/24
Permis d'aménager Modificatif:
PA 014 465 22 D002 M02 Délivré le 12/03/25





Echelle : 1/200

PLAN PROVISOIRE

Légende

- Aire de stationnement privative obligatoire 6m x 6m
- Implantation des constructions à une distance de l'alignement (ou de la limite) d'une propriété publique ou collective (espace vert, aire de stationnement, etc) au moins égale à 2m. (Type 2)
- Implantation des constructions à une distance des limites séparatives de propriétés au moins égale à 4m. (Type 3)
- Implantation des constructions (Type 4)
 - soit à une distance des limites séparatives de propriétés au moins égale à 4m
 - soit en limite séparative ou à une distance au moins égale à 2m, si la hauteur dans une bande de 4m comptée par rapport à la limite n'excède pas 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faîtage.
- Implantation des constructions à une distance des limites séparatives de propriétés au moins égale à 2m. (Type 5)
- Implantation des constructions en limite de propriété. (Type 6)
- Zone non constructible
- Zone constructible
- Zone d'aimantation
- Chemin piéton en mélange terre-pierre
- Espaces verts
- Voirie en enrobé 0/10
- Trottoir en enrobé 0/6
- Place de stationnement en revêtement béton à joints drainants
- Bi-couche
- Aire d'apport volontaire des ordures ménagères
- Accès piétons à la parcelle possible
- Sens de faîtage principale de la construction
- Haie à conserver
- Haie à créer
- Haie à la charge de l'acquéreur et clôture non obligatoire en retrait 0.80 m à la charge de l'acquéreur
- Emplacement des differents branchements
- Boite de branchement des eaux usées
- Réseau basse tension - Coffret CIBE
- Réseau basse tension - REMBT
- Réseau Télécom - Coffret béton 30×30
- Adduction d'eau potable - Citerneau
- S=450 m² — Surface indicative de la parcelle
- Ensoleillement et numéros de lot
- Contour du lot
- -13.21- — Cote périmétrique du lot
- RDC min : xx.xx m — Altitude minimum imposée du rez-de-chaussée
- Candélabre
- 56.50 — Courbe de niveau 0.5 m
- 56.00 — Courbe de niveau 1 m
- 55.00 — Courbe de niveau 5 m
- Talus

NOTA :
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, l'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les limites de propriétés avec les propriétaires riverains seront définitives qu'après la signature du procès verbal de délimitation et de bornage.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le reglement graphique et le cahier des prescriptions et des recommandations architecturelles, urbaines, paysagères et environnementales.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69

NEXITY FONCIER CONSEIL
www.nexity.fr
2 RUE ALBERT SCHWEITZER
14 280 SAINT CONTEST
02.31.53.68.31

Géomètre-Expert
Cabinet Philippe CAVOIT
1, rue François COULET
14 400 BAYEUX
Email : contact@cabinetcavoit.fr

Echelle : 1/1500
Dossier n°20237
Edité le 22/07/2025
Indice 1